

| | | |
|---|--|--|
|  | <p>Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY</p> <p>Tél:03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr</p> | <p>ARRETE DU MAIRE</p> <p>A2018-50</p> |
|---|--|--|

**OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSON TEMPORAIRE A L'OCCASION
D'UNE FOIRE, D'UNE VENTE OU D'UNE FÊTE PUBLIQUE**

Le Maire de la Commune de CREANCEY ,

- VU les articles L. 2212-1 , L.2212-2, L 2212-5, L.2215-1 et L.2215-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles L3332-3, L3332-4et L3332-4-1 du Code de la Santé publique
- VU l'arrêté Préfectoral du 8 décembre 2016 portant réglementation de la police des débits de boissons dans le département de la Côte d'Or et fixant les heures d'ouverture (5h du matin) et fermeture (2h du matin) des débits de boissons temporaires,
- VU la demande formulée le 04 août 2018 par M. Daniel SEGUIN , président de l'Association Sportive Automobile de Dijon Côte-d'Or,

ARRÊTE

Article 1 :

M. Daniel SEGUIN , président de l'Association Sportive Automobile de Dijon Côte-d'Or,
Est autorisé(e) à ouvrir un débit de boisson temporaire des deux premiers groupes*

A l'occasion de l'organisation du 41^{ème} Rallye automobile des Hautes Côtes ;
Qui aura lieu :

Hall des expositions –Pôle Agricole – Les Portes de Bourgogne - Créancey
Samedi 08 septembre 2018 de 11h00 à 23h00
Dimanche 09 septembre 2018 de 07h à 19h00.

Article 2 :

Cette autorisation est limitée à 5 par an (n° 1/ 5 - pour manifestation publiques et 10 pour établissements sportifs)

Article 3 :

La Brigade de gendarmerie de Pouilly-en-Auxois est chargée de l'exécution du présent arrêté
La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Chef de la Brigade de gendarmerie de Pouilly en Auxois
- M. le président de l'Association Sportive Automobile de Dijon Côte-d'Or

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté, affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 09 août 2018

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

